

Dates importantes

Activités	Dates limites
Réception des données de la SEFM (rapport PGE)	15 février 2022
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les conseils scolaires peuvent adopter des résolutions déterminant le nombre de leurs membres élus et doivent adopter des résolutions déterminant la répartition de leurs membres élus. 2. Les conseils scolaires dont le territoire de compétence comprend plus d'une municipalité doivent adopter une résolution portant qu'ils ont décidé de désigner ou de ne pas désigner une municipalité située dans leur territoire de compétence comme municipalité à faible population. 3. Il s'agit de la dernière journée pour adopter une résolution visant à réduire le nombre de membres élus. 	31 mars 2022
Envoi du rapport sur la détermination et la répartition à la ministre, aux secrétaires des élections scolaires et aux secrétaires des autres conseils scolaires, au sein du territoire de compétence du Conseil	4 avril 2022
Date limite pour les appels des municipalités relatifs à la répartition des membres élus	21 avril 2022
Envoi des avis d'appel par la ou le secrétaire du Conseil (c.a.d. la direction de l'éducation) à la commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO)	25 avril 2022
Début de la période de déclaration de candidature et de campagne	1 ^{er} mai 2022
Date limite pour la prise de décision de la CAMO	10 juin 2022
Dernière journée pour se porter sa candidature ou pour retirer sa candidature	19 août 2022 à 14 h
Établissement du comité de vérification de la conformité	1 ^{er} octobre 2022

Jour de scrutin	24 octobre 2022
Début du mandat des membres élus	15 novembre 2022
Fin de la période de campagne	3 janvier 2023
Date limite de dépôt de l'état financier des personnes qui ont porté leur candidature	31 mars 2023 à 14 h